

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Informations générales

Nom du produit : Filiassur Obsèques
Nom des initiateurs du produit : Filiassur
Site web : www.filiassur.fr
N° de téléphone : 09.77.40.06.00
Autorité de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Date de production du document d'informations clés : 13/03/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type	Le contrat Filiassur Obsèques est un contrat collectif à adhésion facultative d'assurance sur la vie.
Objectifs	Le contrat Filiassur Obsèques est un contrat d'assurance de groupe dont le but est de garantir en cas de décès du membre participant, le versement d'un capital à la personne physique ou morale qui a financé les frais d'obsèques ou à l'organisme de pompes funèbres qui a pris en charge les obsèques à hauteur des frais engagés et sur présentation de justificatifs. Le souscripteur du contrat détermine le montant du capital à assurer par le biais de 6 options (allant de 1 000 euros à 6 000 euros) La durée de cotisation est viagère.
Investisseurs de détail visés	Ce contrat est destiné aux personnes âgées d'au moins 40 ans et la limite d'âge à l'adhésion est fixée à 74 ans inclus. La garantie est réservée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (y compris en Corse).
Prestations d'assurance	La garantie décès couvre le risque décès quelle qu'en soit la cause (excepté un délai d'attente de 2 ans appliqué à compter de la date d'effet de l'adhésion au contrat en cas de décès non accidentel ou encore le suicide au cours de la première année qui n'est pas assuré) à l'exception des exclusions de couverture. Elle permet le paiement au(x) Bénéficiaire(s) d'un capital garanti majoré de la participation aux bénéfices acquise à la date du décès. L'adhérent a la faculté, en cours de contrat, de racheter totalement l'épargne constituée.
Terme du contrat	La garantie obsèques a une durée viagère (sous réserve du paiement des cotisations). La garantie cesse : - en cas d'exercice de la faculté de renonciation par l'adhérent (dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que l'adhésion a pris effet). Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé, - lors du décès de la personne assurée, - en cas de rachat total

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	1234567 ←-----→ Risque le plus faible Risque le plus élevé L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Un produit d'assurance vie peut être classé dans une classe de risque sur une échelle de 1 à 7. 1 étant la classe de risque la plus basse et 7 la classe de risque la plus élevée. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la
----------------------	--

	situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Miltis à vous payer en soit affectée.
Scénarios de performance	Ce tableau donne une idée des sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans en fonction de différents scénarios, en supposant un investissement annuel de 1000 € pendant 10 ans. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Les rendements et résultats affichés dans les scénarios de performance ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance. Les scénarios présentent une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés financiers et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement. Les scénarios présentés sont des estimations théoriques basées sur des rendements futurs hypothétiques non garantis. Les montants réellement versés dépendront des conditions de marché et de la durée pendant laquelle la Garantie Filiassur Obsèques s'exercera.

Scénarios d'investissement pour 500 € annuel		1 an	15 ans	30 ans
Primes versées cumulées		500 €	7 500 €	15 000 €
Capital garanti en cas de décès		5 170 €	5 170 €	5 170 €
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir net de frais	203,49 €	2 469,76 €	4 121,37 €
	Rendement annuel	-59,30 %	-7,14 %	-4,21 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir net de frais	203,49 €	2 469,76 €	4 121,37 €
	Rendement annuel	-59,30 %	-7,14 %	-4,21 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir net de frais	203,49 €	2 469,76 €	4 121,37 €
	Rendement annuel	-59,30 %	-7,14 %	-4,21 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir net de frais	203,49 €	2 469,76 €	4 121,37 €
	Rendement annuel	-59,30 %	-7,14 %	-4,21 %

Que se passe-t-il si Miltis n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Miltis, les droits de l'adhérent sont préservés par le Fonds de Garantie des adhérents contre la défaillance des mutuelles, prévu par l'article L. 431-1 du Code de la Mutualité, dans les limites prévues par l'article R. 432-7 du Code de la Mutualité.

Ce Fonds de Garantie assure une protection financière aux consommateurs dans le cas où les Mutuelles ne sont plus en capacité de respecter leurs obligations.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des organismes soumis à son contrôle dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les coûts cumulés liés au produit lui-même pour une détention de 15 ans en supposant un investissement annuel de 1 000 € pendant 10 ans.

Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires (détaillés dans le tableau « Composition des coûts »). Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Scénarios pour un investissement de 500 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	296,51 €	5 030,24 €	10 878,63 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	59,30 %	-7,14 %	-4,21 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée pour ce support d'investissement (30 ans) ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	-4,21 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le support surpasse son indice de référence
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de détention recommandée est de 30 ans à compter de l'adhésion.

Vous pouvez mettre fin à votre adhésion à tout moment. Si vous mettez fin à votre adhésion, alors que les 12 premières cotisations mensuelles ont été encaissées, Miltis versera la valeur de rachat de la garantie décès, calculée à la date d'effet de la résiliation sous réserve que la provision mathématique de la garantie décès soit positive à cette date. La valeur de rachat est égale à la provision mathématique de la garantie décès diminuée de la pénalité de 5% en cas de rachat au cours des 10 premières années suivant la date d'adhésion. Elle vous est communiquée chaque année et augmente en fonction des cotisations versées, des intérêts techniques et des participations aux bénéfices.

Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment de la résiliation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à votre contrat Garantie Filiassur Obsèques, vous pouvez contacter le gestionnaire Filiassur au travers de l'un des canaux de contacts suivants :

- par courrier en écrivant à l'adresse suivante : FILIASSUR Service Réclamations – BP 71013 – 76061 LE HAVRE CEDEX
- par mail à l'adresse : reclamations@filiassur.com
- au moyen du formulaire de contact sur le site <https://www.filiassur.fr> ou <https://iki-assurances.fr/contact>

Filiassur en accusera réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables (sauf si une réponse a pu lui être apportée au cours de ce délai) et répondra au réclamant dans un délai maximum de 2 mois après réception, sauf circonstances exceptionnelles qui lui seraient alors exposées.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, le réclamant pourra saisir le Médiateur CMAP dans un délai d'un an à compter de sa réclamation auprès du Gestionnaire Filiassur selon les modalités suivantes :

- soit via le Formulaire à disposition sur le site du CMAP à l'adresse : www.mediateur-conso.cmap.fr
- soit par courrier électronique à : consommation@cmap.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : CMAP – Service Médiation de la consommation – 39 Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS

Exerçant sa mission gratuitement et en toute indépendance, le Médiateur ne peut intervenir qu'après épuisement des procédures internes de règlement des litiges opposant un particulier à l'assureur et à la condition qu'aucune action contentieuse n'ait été engagée. Après avoir instruit le dossier, le Médiateur rend un avis motivé dans les trois mois. Cet avis ne lie pas les parties qui peuvent en toute liberté, saisir éventuellement le tribunal compétent.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire, l'adhérent disposera de la Notice d'information du contrat Garantie Filiassur Obsèques afin de s'y référer. Ce document d'information supplémentaire est mis à disposition de l'adhérent sur la base d'une obligation légale.

L'adhérent recevra chaque année un relevé d'information précisant notamment la valeur de rachat du contrat.

Le contrat Filiassur Obsèques est distribué par l'intermédiaire Filiassur. Nous vous invitons à le contacter en priorité pour tout renseignement relatif aux conditions de commercialisation.

